



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0557

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Démolition de l'ancienne pouponnière, rénovation des réseaux enterrés et aménagements extérieurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0557**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Démolition de l'ancienne pouponnière, rénovation des réseaux enterrés et aménagements extérieurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) comprend 23 bâtiments répartis sur un terrain de plus de 15 hectares, pour une surface totale bâtie de 23 500 mètres carrés.

L'ensemble des bâtiments date majoritairement du début des années 1960, à l'exception de la pouponnière construite vers 1976 et des deux bâtiments Accueil Mères-Enfants reconstruits en 2013 par le Conseil général du Rhône.

Ce site accueille des enfants de leur naissance à leur majorité. 350 agents travaillent sur ce site, ouvert toute l'année, 24 heures sur 24.

L'ensemble des bâtiments d'origine présente de nombreux problèmes : vétusté, obsolescence, inadaptations aux évolutions des modes de prise en charge.

En 2010, le Conseil général du Rhône a initié le projet de reconstruction du bâtiment pouponnière. Un montant d'opération a été validé à 10,2 millions d'euros pour la construction ; ce montant n'incluant pas la démolition de l'ancienne pouponnière.

La construction de la nouvelle pouponnière démarrée par le Conseil général est en cours de réalisation et la livraison est programmée pour mars 2016.

Une fois la pouponnière transférée dans le nouveau bâtiment, il conviendra de démolir l'ancienne et de réaménager l'espace ainsi libéré.

Le projet doit répondre à plusieurs objectifs :

a) démolir la pouponnière existante après la livraison du nouveau bâtiment :

Ce bâtiment a une surface de 4 650 mètres carrés de plancher répartis sur 3 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et 1er étage). Un diagnostic amiante avant démolition devra être réalisé à la libération du site.

Le coût estimatif de démolition avant les diagnostics travaux est de 1 320 000 € toutes dépenses confondues (TDC).

b) rénover les réseaux enterrés au droit et à proximité de cette démolition :

Les réseaux enterrés du site (chauffage, alimentation en eau potable, les réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées) n'ont jamais été remplacés depuis la construction des bâtiments. Les réseaux sont vétustes et des fuites récurrentes, des engorgements ou des inondations en cas de fortes pluies sont constatés régulièrement.

Pour le chauffage, le programme prévoit également de pouvoir disposer de deux alimentations de chauffage urbain afin de disposer d'un réseau de secours pour ce site sensible.

Le coût estimatif pour le remplacement des réseaux est de 960 000 € TTC.

c) réaménager les espaces extérieurs de la zone, en intégrant les futurs projets du site :

Une redistribution complète des espaces du secteur libérées par l'ancienne pouponnière doit être réalisée afin de pouvoir accueillir plusieurs activités :

- des espaces de jeux ou d'évolution pour les enfants,
- des aires de stationnement,
- les ouvrages permettant une séparation physique de l'IDEF et du centre de formation (clôture, portails, etc.),
- éventuellement, un nouveau bâtiment de cuisine permettant de desservir aussi bien l'IDEF que le centre de formation.

Le coût estimatif de ces aménagements extérieurs est de 620 000 € TTC.

Des études de conception, déclinées en avant-projet et projet, doivent cependant être menées pour préciser ces chiffrages. En considérant les besoins annexes pour les mesures d'investigations complémentaires sur ce site, en particulier le diagnostic amiante avant démolition, le contrôle technique et la coordination SPS, il est demandé une individualisation partielle d'autorisation de programme d'un montant de 300 000 € TTC ;

Vu le dit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement des études préalables relatives à la démolition de l'ancienne pouponnière de l'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), la rénovation des réseaux et les aménagements extérieurs.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2015, 250 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P35O4273A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**